



Hôpital gériatrique : une dame fume sous assistance respiratoire (oxygène).

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 29 octobre 2009

Bonjour,

Je suis salarié dans un hôpital de gériatrie depuis 11 ans. Cela fait je ne sais combien de fois que nous avons signalé à nos supérieurs, la direction est au courant est rien n'est fait.

Je vous explique le pb : nous sommes un hôpital public, dans mon service nous avons une dame qui est là depuis des années, qui est fumeuse, est qui s'est octroyé le droit de fumer dans sa chambre, cela malgré nos remarques, c'est une dame qui se croit tout permis, elle nous répond, se fout du règlement et des personnes qui sont non fumeuses autour d'elle. De plus cette dame fume sous assistance respiratoire (oxygène). Suite à une formation incendie que j'ai faite il y a quelques jours et en ayant exposé le pb au formateur, j'ai pris l'initiative d'écrire une lettre type, indiquant qu'en tant que soignants et pour les autres résidents, nous n'avons pas à subir cela et que nous ne rentrerons plus dans cette chambre tant qu'aucune décision ne sera prise.

Je voulais qu'il y ait un écrit auprès de la direction afin d'être couvert s'il arrivait quelque chose. Je vous écris car j'aimerais de l'aide pour écrire cette lettre type.

Merci

Cordialement.

Réponse :

Consultez et suivez, pas à pas les indications qui vous sont données dans les [conseils pratiques](#)



lettre type

Vous pourrez vous inspirer du contenu du fichier joint pour construire un courrier qui réponde précisément à ce que vous voulez concrétiser